

REFORME DES RETRAITES, A CE POINT D'HYPOCRISIE...

Le haut commissaire à la réforme des retraites vient de présenter son rapport sur la mise en place d'un régime de retraite à points. Sans surprise c'est une casse sans précédent ou plutôt un casse : chacun devra s'il veut vivre décentement à la retraite se créer à titre individuel une retraite par capitalisation. C'est une manne financière pour les petits copains assureurs, banquiers,... du président !

Cette réforme, c'est l'abandon du système actuel dans lequel les prestations sont définies et garanties. Quel que soit le régime (régimes spéciaux, pérenne, fonction publique), aujourd'hui le calcul de la pension s'effectue à partir du salaire de référence et la durée de cotisation.

La façon de calculer la retraite de chaque travailleur est inscrite dans la loi, c'est au gouvernement de prévoir des ressources suffisantes pour les financer et équilibrer le système.

A chacune des réformes des retraites qui ont été engagées, les gouvernements successifs ont argumenté que le système n'était pas à l'équilibre. Aujourd'hui, gouvernement et patronat veulent que les salariés intègrent l'idée que l'avenir du système de retraite imposerait de limiter la masse financière consacrée aux retraites à 14 % du PIB, malgré l'augmentation continue du nombre de retraités.

Le système à points équilibre les comptes par la baisse des pensions. Le système à points est calculé sur la totalité de la carrière y compris les plus mauvaises périodes et les périodes non travaillées et entraîne donc une baisse de la pension.

Ce système va donc reproduire les inégalités de la vie active, à l'inverse du système actuel qui ne tient compte que des meilleures années.

Dans le système à points, le principe est que « un euro versé donne les mêmes droits à tout le monde », celui qui ne verse pas n'acquiert aucun droit. Ce sera du chacun pour soi, et gardons l'espoir que les sommes versées pendant la vie active permettront de récupérer une pension décente.

Rien n'est moins sûr quand, à ce jour, la valeur du point est contrainte par de nombreux paramètres économiques incertains. A ce stade, il semblerait que la valeur du point soit ainsi fixée : 100 € cotisés correspondront 5,5 € de pension.

Les principaux éléments du projet :

- Le futur « système universel » comprendrait un "âge d'équilibre" assorti d'un système de décote/surcote, à 64 ans pour la génération née en 1963.
- Pour inciter "au prolongement de l'activité" et garantir « l'équilibre du système » en place dès 2025, il préconise que "l'âge du taux plein" permettant une retraite complète "soit le même pour tous. Contrairement à aujourd'hui, où il est compris entre 62 et 67 ans en fonction de la durée travaillée". Cet âge "évoluera comme l'espérance de vie".
- Garantir dans le futur "système universel" un minimum de retraite égal à 85% du Smic net.
- Une majoration de 5% dès le 1er enfant, contre 10% actuellement pour les parents de trois enfants et plus. Cette majoration des points acquis pourra être partagée entre les deux parents, alors que la majoration actuelle est accordée aux deux parents. À défaut, elle sera attribuée à la mère.
- Un dispositif de réversion garantissant au survivant 70% de la retraite du couple
- En ce qui concerne les fonctionnaires, la pension ne sera plus calculée sur les six derniers mois, mais sur l'ensemble de la carrière. En outre, les primes seraient prises en compte.

Même si l'âge de départ à la retraite à 62 ans est maintenu sur le papier, tout dans le nouveau système sera fait pour que les actifs continuent à travailler plus longtemps pour gagner plus en retraite. En d'autres termes, un actif qui souhaite partir à la retraite entre 62 et 64 ans toucherait une pension pénalisée par un malus. Le rendement serait diminué de 5% par année d'écart.

A l'inverse, un Français qui déciderait de quitter la vie active à partir de 64 ans verrait sa pension de retraite valorisée par une surcôte. Le rendement serait alors majoré de 5% par an.

L'objectif du gouvernement est clair : inciter les Français à quitter la vie active le plus tardivement possible !

En conclusion, on peut légitimement s'inquiéter pour l'avenir et craindre des reculs importants du niveau futur des pensions.

En effet le système étant conçu pour rester en équilibre, l'augmentation du nombre de retraités et la réalité durable d'un taux de chômage élevé vont conduire à une baisse automatique des pensions et faire supporter cette situation uniquement aux retraités...